

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES,

D.G.T.

D.F.

C.F.

VU la Constitution du 24 Juin 1973;
VU la loi 15-62 du 3.2.62 fixant le statut général des fonctionnaires;
VU l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
VU le décret 59-178/FP du 21.8.59 fixant le statut commun des cadres des catégories ABCDE du personnel des Douanes;
VU le décret 62-197 du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62;
VU le décret 74-470 du 31-12-74 abrogeant les dispositions du décret 62-196 du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
VU le décret 62-198 du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
VU le décret 62-130/MF du 9.2.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
VU le Décret 65-170 du 25-6-65 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres;
VU le Décret 75/20 du 8-1-75 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
VU le décret 75/21 du 9.1.75 fixant la composition des membres du Gouvernement de la RPC;
VU l'Arrêté n° 75/394 du 26/8/75 portant inscription des fonctionnaires des cadres de la catégorie A.I. des douanes au titre de l'année 1975;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1975, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes dont les noms suivent : ACC et RSMC néant.

INSPECTEURS

AU 2ème ECHELON

MM. KIBAMBA Pierre p/c du 11.10.75 - POINTE-NOIRE -
MAMBOU Auguste p/c du 27.03.75 - BRAZZAVILLE -

AU 6ème ECHELON

IBARA Jean-Firmin p/c du 17.05.75 - BRAZZAVILLE -

AU 7ème ECHELON

MIKEMY Edouard p/c du 06.05.75 - BANGUI -

ARTICLE 2°. - Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Président du Conseil
des Ministres,

Brazzaville, le 26 AOUT 1975

Le Ministre des Finances,

H. LOPES .-

S. O. K. A. B. E .-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale, Chargé de l'Industrie,

A. DENGUET Q.

AMPLIATIONS:

-JORPC..... I
-DGT..... 3 MF..... I
-CF..... I DF(Solde).3
-DirDouanes... 6 BC BV.... 4
-BC PN..... I Bangui... I
-Intéressés... 6 Dos.DGT... 6/35